



SE FAIRE VACCINER CONTRE LA COVID-19, C'EST POSSIBLE À TINCQUES!

> PAGE 2

- Se faire vacciner contre la COVID-19. c'est possible à Tincques!
- La réforme de la fiscalité 2020

> PAGE 3

Le vote du budget prévisionnel 2021

> PAGE 4

- Le site de la commune fait peau neuve
- Travaux de raccordement : de biogaz sur la RD939
- Travaux rue du Vieux Calvaire

> PAGE 5

- Modernisation de la ligne ferroviaire
 - Saint-Pol-sur-Ternoise Arras
- Campagne de Plantations bocagères





Se faire vacciner contre la COVID-19, C'EST POSSIBLE À TINCQUES!

POUR CELA, VOUS AVEZ TROIS POSSIBILITÉS LOCALES:



■ 1. Votre médecin traitant : C'est le plus qualifié pour vous conseiller sur la vaccination en fonction de votre état de santé. N'hésitez pas à le contacter. Cabinet médical de Tincques : 22 Rue de la Gare, 62127 Tincques. Tél : 03 21 47 35 55 2. Votre pharmacien : Il effectue une à plusieurs séances de vaccination chaque semaine à l'officine. Pharmacie Couvreur : 24 rue principale 62127 Tincques. Tél : 03 21 47 39 43.

3. Et si ne pouvez pas vous déplacer, votre infirmière libérale peut venir vous vacciner à domicile. CAMBRON Véronique : 11 rue de Chelers 62127 Tincques. Tél : 03 21 04 58 82 / 06 31 32 06 06 ROUSSEL Émilie/PENET Caroline : 5 A Place de l'Église 62127 Tincques. Tél

06 63 67 83 18

Dans tous les cas, le ou la professionnel (le) de santé vérifiera d'abord votre éligibilité. A l'heure actuelle, toutes les personnes, âgées de 55 ans et plus, peuvent se faire vacciner gratuitement. Dans un premier temps, vous serez inscrit sur une liste d'attente, car les vaccinations se font le plus souvent par groupes d'une dizaine de patients, en raison du conditionnement en flacon. Vous serez ensuite prévenu par téléphone du jour et de l'heure de votre rendez-vous. Une ou plusieurs séances de vaccination ont lieu chaque semaine à Tincques, leur fréquence dépend de l'approvisionnement en doses de vaccin, encore parfois irrégulier, et du nombre d'inscrits sur les listes d'attente.

ASTRA ZENECA, UNIQUEMENT

Pour information, le seul vaccin disponible actuellement à Tincques est celui de la firme AstraZeneca. Si vous souhaitez un vaccin de type ARN messager, Pfizer ou Moderna, il faut vous diriger vers les centres de vaccination extérieurs à la commune. Vous pouvez prendre rendez-vous : par téléphone au 03 92 04 34 71 (plateforme téléphonique régionale) en ligne, sur le site internet www.santé. fr

Les centres de vaccination les plus proches de Tincques sont :

Centre de vaccination MSPP Léonard De Vinci (Centre hospitalier du Ternois) 172 rue d'Hesdin 62165 Gauchin-Verloingt Tél: 03 92 04 34 71 Centre de vaccination du Centre Hospitalier d'Arras (bâtiment Churchill) 57 Avenue Winston Churchill 62000 Arras Tél: 03 92 04 34 71.



La réforme de la fiscalité 2020

C'est le jeudi 15 avril dernier que le conseil municipal a voté son budget prévisionnel 2021 en tenant compte des contraintes liées à la réforme de la fiscalité locale 2020 qui se dit garantir la neutralité des produits des impôts locaux, pour les contribuables mais aussi pour les communes.

La part départementale des Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) étant transférée aux communes en compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la colonne « département » sera supprimée de l'avis d'imposition de taxe foncière 2021 qui sera adressé,

en fin d'année, à l'ensemble des contribuables.

Les conseils départementaux, privés quant à eux de leur quotepart de produit attendu, seront compensés par les services de l'Etat en contrepartie de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Un coefficient correcteur (neutralisant les sur ou sous-compensations) a été mis en place de manière à garantir la neutralité de la réforme.

Il est utile de préciser ici que, conformément aux dispositions de l'article 1640 G du Code Général des Impôts, le taux 2021 de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est recalculé en additionnant le taux communal 2020 (16,77 %) et le taux du département de la même année (22,26 %)

Le transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ne constituant ainsi pas une augmentation de pression fiscale pour les redevables, le conseil municipal a donc décidé de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 :

Nature de la taxe directe locale	Taux voté	Observations
Taxe foncière (bâti)	39,03 %	ancien taux communal 2020 (16,77 %) cumulé à l'ancien taux départe- mental 2020 (22,26 %)
Taxe foncière (non bâti)	39,83 %	Néant



Le vote du budget prévisionnel 2021

S'élevant à la somme de 1 712 494, 63 €, le BUDGET PREVISIONNEL revêt un caractère particulier à compter de cette année puisqu'il regroupe désormais en une seule et unique entité comptable le budget principal M. 14 de la commune, l'ancien budget annexe de la salle polyvalente et l'ancien budget du Centre Communal d'Action Sociale.

L'intégralité des comptes de résultats 2020 a fait l'objet d'une délibération de consolidation des chiffres obligatoirement repris dans la présentation suivante :

1 / la SECTION DE FONCTIONNEMENT s'équilibre à la somme de 826 214,61 €

A°) Dans le sens des recettes :

Le total des recettes de gestion des services de l'exercice en cours représente la somme de **636 655,00 €** auxquels il convient d'ajouter 80,00 € d'autres produits exceptionnels, 0,50 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections (régularisation d'un passif) et la reprise du solde positif du compte de résultat 2020 a été actée pour un montant de 189 479,11 € (une affectation de résultats a dû être opérée sur le résultat de clôture de l'exercice échu pour couvrir le déficit d'investissement 2020 arrêté à la somme de 316 367,83 €)

B°) Dans le sens des dépenses :

Une fois les dépenses réelles pourvues pour un montant de 554 333,00 € (soient 516 783,00 € de gestion de services auxquels il convient d'ajouter 16 500,00 € de frais financiers et 21 050,00 € de charges exceptionnelles), la Mairie procèdera au virement de la somme de 265 593,61 € qui serviront à couvrir partiellement les dépenses réelles d'investissement proposées au vote, après avoir prévu la somme de 6 288,00 € pour les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

2 / la SECTION D'INVESTISSEMENT s'équilibre à la somme de 886 280,02 €

A°) Dans le sens des recettes

Les subventions d'investissement :

- La subvention départementale au titre du FARDA / Aide à la voirie communale pour l'aménagement de la rue dite « du vieux calvaire » **16 274,00 €**
- La subvention départementale au titre du FARDA / Urgence Covid-19 pour les travaux d'aménagement des sanitaires de l'école **3 470,00 €**
- L'aide annuelle pour l'acquisition de livres pour la médiathèque municipale
 600.00 €
- Les primes énergies (sur travaux d'alimentation des bâtiments communaux en gaz naturel)

2 404,00 €

Les dotations, fonds divers et réserves :

- L'affectation de résultats pour couvrir le déficit d'investissement 2020

316 367,83 €

- La récupération de 16,404 % des dépenses d'investissement réalisées en 2019 **138 000,00** €
- La taxe d'aménagement et versements pour sous densité (actes d'urbanisme)3 000,00 €

Les dépôts et cautionnements reçus :

 Les cautions versées dans le cadre de la location des logements communaux
 1 500,00 €

Les opérations d'ordre de transfert entre les sections :

- Les bâtiments et installations 3 627.00 €
- Les attributions de compensation d'investissement 2 661,00 €
 Les opérations patrimoniales :
- Les subventions d'équipement non transférables de l'Etat 14 795,42 €
- Les subventions d'équipement non transférables du Département

117 987,16 €

Le virement de la section de fonctionnement : 265 593,61 €

B°) Dans le sens des dépenses

Le solde d'exécution négatif reporté :

- La reprise du déficit d'investissement de l'année 2020 **238 367,83 €** Les restes à réaliser (programmes 2020 réalisés tout ou partie) :
- Les travaux de voirie et de borduration de la rue dite « du vieux calvaire » **65 000,00 €**
- Les travaux sanitaires à l'école et à la salle polyvalente 9 000,00 €

- Le renouvellement partiel de la signalétique communale (plaques de rues) 4 000,00 €

Les emprunts et dettes assimilées :

- Le remboursement des emprunts à taux fixes (partie capital uniquement) **80 500,00 €**
- Les dépôts et cautionnements reçus (location des logements communaux)
 1 500,00 €

Les immobilisations incorporelles:

- L'attribution de compensation d'investissement versée à la communauté de communes
- des campagnes de l'Artois (maintien du prix de l'eau / assainissement collectif) 11 000,00 €

Les opérations d'ordre de transfert entre sections :

- Les autres emprunts et dettes (régularisation d'un passif assainissement collectif) 0,50 €
 Les opérations patrimoniales :
- De l'Agence de l'Eau 14 795,42 €
- Du département **117 987,16 €** Les opérations réelles nouvellement

Les operations reelles nouvellement inscrites au budget :
- La prise en charge des réseaux

- d'eau et d'électricité résidence du vert bocage 18 000,00 € - Les travaux neufs à réaliser dans les
- Les travaux neuts a realiser dans les vestiaires du stade Maurice THERET 10 000.00 €
- L'achat d'un fonds de livres neufs pour la médiathèque municipale 2 000,00 €
- L'achat d'un ordinateur de bureau et d'une liseuse pour la médiathèque municipale 1 000,00 €
- La régularisation de la limite d'emprise publique et privée rue de la pâturelle
 16 000,00 €
- L'étude pour le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie
 6 000.00 €
- Le programme de réserve foncière créé pour l'équilibre budgétaire 2021 291 129,11 €

Le site de la commune FAIT PEAU NEUVE



Créé et géré depuis 2001 par notre secrétaire de mairie, le site municipal de Tincques était novateur à plus d'un titre. Il permettait déjà aux internautes, Tincquois ou non, d'accéder à toutes les informations légales et/ou utiles, relatives à notre commune. Toute chose devenue presque «ordinaire» vingt ans plus tard, mais encore plus indispensable aujourd'hui, en 2021. La commune se devait donc de prolonger cette initiative d'avant garde en l'actualisant. Les mises à jour régulières sont indispensables à la vie du site

et à ses usagers. L'objectif reste inchangé : fournir des informations fiables et utiles aux habitants de Tincques ainsi qu'à ceux qui, à tout le moins, s'intéressent à notre village. C'est l'équipe de la commission communication qui a réalisé cette transition avec le support technique du service numérique de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois. Après 4 mois de travaux, il sera enfin accessible en ligne à compter du samedi 1er mai 2021.

Rendez-vous sur le site : https://ville-tincques.fr

Commission communale «Communication et informations municipales».

Travaux de raccordement **DE BIOGAZ SUR LA RD939**

Suite à la construction d'un centre de méthanisation agricole à Ligny ST Flochel, des travaux de raccordement vont être entrepris par GRDF le long de la RD 939, afin de relier cette nouvelle unité de biogaz de Ligny au réseau gaz naturel de la commune d'Aubigny en Artois.

Ces travaux qui impacteront notre commune à la fois sur la circulation et sur les trottoirs, est prévue à compter du 3 Mai 2021. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Ramery.

Deux techniques de travail sont retenues à ce jour : Une tranchée ouverte entre les établissements Roussel et les établissements Chrétien (trottoir droit en direction d'Arras) et une entre le salon de coiffure Bleu Azur et les bennes l'Artésienne (trottoir gauche en direction

Une traversée par Forage dirigé (sous terrain) entre les établissements Chrétien et le salon de coiffure Bleu Azur.

EN BREF

L'impact de la crise sanitaire sur le budget communal 2020

Depuis un an maintenant, la crise sanitaire de la Covid 19 a engendré des dépenses supplémentaires représentant un budget total de et d'hygiène, essuie mains, masques, lingettes....), ainsi que le nettoyage renforcé de l'école par un prestataire extérieur du 12 mai au 20 juin 2020.

Masques disponibles

Des masques en tissu (taille adulte, catégorie I) pour les adultes sont encore disponibles disposer en vous adressant aux guichets de la mairie et de l'Agence Postale Communale.

Travaux rue DU VIEUX CALVAIRE

Validé au budget 2020, ces travaux d'aménagement ont pris un peu de retard en raison de la crise sanitaire et des travaux d'assainissement eaux usées, néanmoins la Rue du vieux calvaire s'est transformée récemment :

Travaux confiés à l'entreprise Balestra pour un montant de 48000€ TTC. ces travaux consistaient à la réalisation d'une borduration avec trottoirs du côté des habitations et la réalisation d'un nouveau revêtement en chaussée.

Le Département nous a attribué une subvention de 25% pour ces travaux.





dedaction : Mairie de Tincques - Ne pas jeter sur la voie publique - IPNS



Modernisation de la ligne ferroviaire SAINT-POL-SUR-TERNOISE ARRAS

DES TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE ARRAS SAINT-POL-SUR-TERNOISE S'ANNONCENT POUR UNE DURÉE DE 14 MOIS À COMPTER DE JUILLET 2021.

PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX, LA CIRCULATION DES TRAINS ÉTANT SUSPENDUE, UN SERVICE DE CARS DE SUBSTITUTION SERA MIS EN PLACE.

CONSULTEZ LES HORAIRES SUR LE SITE : WWW.TER.SNCF.COM/HAUTS-DE-FRANCE

Ce projet a pour but de régénérer à l'identique la ligne Arras, Saint-Pol-sur-Ternoise afin d'améliorer le confort des usagers, de favoriser les transports collectifs en proposant une alternative à la route, de maintenir l'ensemble des dessertes et ainsi d'augmenter l'attractivité du territoire et enfin assurer la pérennité de la ligne en toute sécurité.

Les travaux lourds s'étaleront pour l'ensemble de la ligne, de juillet 2021 à la rentrée scolaire de septembre 2022 et impacteront la commune sur 2 à 3 semaines en cumulé.

S'agissant des passages à niveau, la commune est concernée par le renouvellement du PN 105 situé dans le centre du village, travaux qui pourront engendrer quelques difficultés de circulation temporaires.

Conscient de la gêne occasionnée, SNCF réseau a mis en place un plan de communication, afin de vous



tenir informé au mieux de l'avancée des travaux, dont le journal du projet distribué dans vos boites aux lettres.

INFORMATIONS PRATIQUES

Réponse à toutes vos questions par mails : etoiledesaintpol@sncf.fr Suivez l'actualité et les chantiers du réseau régional www.sncf-reseau.com/fr/reseau/ hauts-de-France

Campagne de PLANTATIONS BOCAGÈRES



Le début d'une belle avancée :

Dans le cadre d'une opération lancée par la fédération régionale des chasseurs, la société de chasse de Tincques s'est vue dotée de 1000 plants d'essences locales. Emmanuel Wacheux, son président a donc sollicité la municipalité dans le cadre d'un partenariat.

Ce projet qui va exactement dans le

sens qui est le nôtre de protection de la nature et de la biodiversité et plus encore le ruissellement des eaux pluviales.

L'implantation des haies a donc été menée en collaboration avec les agriculteurs et la municipalité afin de répondre en partie aux préconisations de l'étude hydraulique réalisée sur la commune.



Sur les 500 mètres linéaires de haies prévues le long des chemins communaux, ruraux ou chemins d'AFR, la commune a donc participer à hauteur de 5000 €, prestation réalisée par l'ESAT de St Pol sur Ternoise pour planter 300mètres linéaires de haies, le reste sera plantée par la société de chasse.

Nous espérons que cette opération fera des petits.